

DÉCLARATION DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
3^{ème} Conférence des Etats Parties à la Convention
Sur les Armes à sous munitions à Vientiane (République
Démocratique de Lao) du 14 au 18 Septembre 2026

Excellence Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués des Etats Parties à la Convention,

Chers partenaires,

La République du Tchad adresse ses vives félicitations au président de la 3eme conférence d'examen de la convention sur les armes à sous munitions, aussi je voudrais remercier les autorités du Laos et les organisateurs de cette importante conférence pour leur engagement en faveur d'un monde libéré de la menace des armes à sous-munitions.

Le thème de cette conférence qui est « Accélérer les progrès vers un monde libéré de la menace des armes à sous-munitions », nous rappelle que notre responsabilité ne se limite pas seulement à prévenir l'utilisation de ces armes et à éliminer leurs stocks mais il consiste également à ne pas oublier les personnes qui ont déjà subi leurs conséquences.

Pour le Tchad, l'assistance aux victimes constitue une dimension essentielle de notre engagement humanitaire. Les victimes de mines, de restes explosifs de guerre et autres engins explosifs sont confrontées à des conséquences physiques, psychologiques, sociales et économiques qui peuvent durer toute leur vie.

A ce jour, nous dénombrons 3 984 victimes enregistrées parmi lesquelles, 301 sont déjà répertoriées dans la base de données. Les 3683 restantes sont encore en cours de vérification pour confirmation.

Le Tchad accorde donc une importance particulière au recensement des victimes, à la collecte des données et à l'identification de leurs besoins, afin de permettre une meilleure planification des interventions.

Le Tchad a également renforcé son cadre institutionnel en faveur des personnes vivant avec un handicap en créant l'Agence nationale de protection et de promotion des droits des personnes vivant avec un handicap (ANPPDH) en 2023. Cette agence constitue une avancée importante dans la promotion et la protection des droits des personnes

vivant avec un handicap. Elle vise notamment à contribuer à l'inclusion sociale, à l'égalité des chances et à la défense de leurs droits.

Pour le Tchad, cette nouvelle institution représente également une opportunité de renforcer la prise en compte des victimes de mines, de restes explosifs de guerre et d'autres engins explosifs dans les politiques nationales relatives au handicap et à l'inclusion.

Le Tchad entend poursuivre ses efforts autour de plusieurs priorités :

- améliorer le recensement et le suivi des victimes ;
- garantir l'accès aux soins médicaux d'urgence, particulièrement dans les zones éloignées ;
- renforcer la réadaptation physique et fonctionnelle ;
- développer les services de soutien psychosocial ;
- favoriser la réinsertion socio-économique des victimes ;
- promouvoir l'inclusion et l'égalité des chances pour les personnes vivant avec un handicap ;
- renforcer la participation des victimes et de leurs organisations dans les décisions qui les concernent ;
- améliorer la coordination entre les institutions nationales, les organisations de personnes handicapées, les partenaires techniques et financiers et les organisations humanitaires.

Dans cette dynamique, le Tchad organise avec l'appui financier de l'Union Européenne et technique de l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, un Dialogue national sur l'assistance aux victimes de mines et le déminage, prévu en octobre 2026.

Ce dialogue constituera une étape importante pour réunir les autorités nationales, les institutions concernées, l'ANPPDH, les organisations de personnes handicapées, les représentants des victimes, les partenaires techniques et financiers ainsi que les acteurs internationaux.

Il permettra notamment de faire le point sur la situation des victimes, identifier les défis persistants, renforcer la coordination et définir des actions concrètes pour améliorer l'assistance aux victimes au Tchad.

Nous souhaitons également que ce dialogue contribue à la mise à jour et au renforcement de notre plan national d'assistance aux victimes, afin de disposer d'une réponse plus cohérente, inclusive et durable.

Le Tchad réaffirme son engagement à respecter les termes de la convention en adéquation avec les Etats partis visant à parvenir à un monde libéré de la menace des armes à sous-munitions et autres engins explosifs.

Nous sommes convaincus que l'élimination de ces armes et l'assistance aux victimes sont deux responsabilités qui doivent avancer ensemble.

Accélérer les progrès signifie non seulement empêcher de nouvelles victimes, mais aussi répondre aux besoins de celles qui vivent déjà avec les conséquences de ces armes.

Nous appelons donc la communauté internationale à poursuivre son soutien au Tchad, notamment à travers la mobilisation des ressources, l'appui technique, le renforcement des capacités nationales et le développement de services accessibles aux victimes.

Notre message est clair :

Un monde libéré de la menace des armes à sous-munitions ne sera véritablement atteint que lorsque les victimes seront également prises en compte, accompagnées et pleinement incluses dans la société.

Le Tchad reste déterminé à poursuivre ses efforts, en collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux, afin de construire une réponse nationale plus efficace, inclusive et durable.

Je vous remercie pour votre attention.